



Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement Bassanne - Dropt - Garonne

Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Affiché le

SLOW

ID : 033-200043818-20181001-D20181028-DE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS)

Exercice 2017

Le Syndicat BDG est composé de 3 secteurs géographiques distincts : Bassanne / Dropt / Mongauzy.

Afin d'avoir une vision globale du service public d'eau potable,
les éléments de ces trois services sont présentés en parallèle.

Contexte

Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
Le service est exploité par AFFERMAGE.	Le service est exploité par AFFERMAGE.	Le service est exploité par AFFERMAGE.
Du 1 ^{er} janvier au 31 août, le service a été exploité par Suez en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1 ^{er} janvier 2005 et prolongé jusqu'au 31 août 2017.	Le délégataire est la Régie Municipale Multiservices de La Réole en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1 ^{er} juillet 2006. 1 avenant est venu modifier ce contrat	Du 1 ^{er} janvier au 31 août, le service a été exploité par Veolia Eau en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1 ^{er} juillet 2004 et prolongé jusqu'au 31 août 2017.
Depuis le 1 ^{er} septembre 2017, le service est exploité par Veolia Eau en vertu d'un nouveau contrat portant sur l'ensemble du Syndicat, conclu pour une durée de 8 ans.	La durée de ce contrat est de 12 ans. Il prendra fin le 30 juin 2018.	Depuis le 1 ^{er} septembre 2017, le service est exploité par Veolia Eau en vertu d'un nouveau contrat portant sur l'ensemble du Syndicat, conclu pour une durée de 8 ans.
Production, traitement et distribution publique d'eau potable sont assurés par les délégataires.		
15 communes concernées par ce service : Aillas, Barie, Bassanne, Berthez, Blaignac, Castets et Castillon (pour le territoire de l'ex commune de Castillon-de-Castets), Floudès, Fontet, Hure, Lados, Loupiac-de La Réole, Noaillac, Pondaurat, Puybarban, Savignac	4 communes concernées par ce service : Camiran, Gironde-sur-Dropt, Morizes, Saint-Exupéry	12 communes concernées par ce service : Bagas, Bourdelles, Fosses et Baleyssac, Jusix, Lamothe-Landerron, Les Esseintes, Loubens, Mongauzy, Montagoudin, Saint-Hilaire de la Noaille, Saint-Michel de Lapujade, Saint-Sève
Les différentes prestations sont réparties de la façon suivante :		
<p>Le délégataire assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement, surveillance et entretien des installations du périmètre délégué - Relève des compteurs - Application du règlement du service - Relations avec les usagers (demande d'abonnement, de réalisation et mise en service de branchement, renseignements, conseils...) - Facturation et recouvrement (y compris de l'assainissement collectif et non collectif dans le cadre du nouveau contrat) - Continuité du service (service d'astreinte) - Analyses <p>Il renouvelle, dans le cadre de son contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Branchements - Compteurs - Robinetterie - Matériel tournant - Matériel électrique - Matériel hydraulique - Génie Civil (peinture, enduits) 	<p>Le Syndicat assure le contrôle du service délégué.</p> <p>Il prend en charge les travaux de renforcement, de renouvellement et d'extension des réseaux ainsi que la construction éventuelle de nouveaux ouvrages.</p> <p>Il renouvelle également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Génie Civil des ouvrages - Génie Civil (toitures) - Captages - Clôtures - Voirie 	

Indicateurs techniques

Production et distribution de l'eau :

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
Origine de l'eau :	Souterraine – Nappe éocène centre (déficitaire)	L'eau est achetée à la commune de La Réole (convention de juin 2006) Souterraine – Nappe éocène centre (déficitaire)	Souterraine – Nappe éocène centre (déficitaire)
Ressource :	Forage "Médoc" – Fontet La source de Fontauriole (Savignac/Pondaurat) n'est pas exploitée.	Pas de ressource en propre Forage Mijéma et Prieur 2 – La Réole	Forage des Hilaires (Saint André) - Mongauzy Forage Saint-Jean (des 4 chemins) - Lamothe
Capacité autorisée de production (par arrêté préfectoral) :	2000 m ³ /j ou 470 000 m ³ /an	4 800 m ³ /j pour Mijéma ou 500 000 m ³ /an 3 600 m ³ /j pour le Prieur 2 ou 350 000 m ³ /an 850 000 m ³ autorisés / an sur les 2 forages	1 300 m ³ /j pour les Hilaires ou 300 000 m ³ /an 2 000 m ³ /j pour Saint-Jean ou 300 000 m ³ /an 320 000 m ³ autorisés / an sur les 2 forages
Couverture des besoins :	Le volume prélevé est suffisant pour couvrir les besoins actuels en alimentation d'eau potable des 15 communes desservies excepté en période de fortes conso.	Le volume prélevé est suffisant pour couvrir les besoins en alimentation d'eau potable des 5 communes desservies (La Réole compris)	Le volume prélevé est suffisant pour couvrir les besoins en alimentation d'eau potable des 12 communes desservies
Présence d'une alimentation de secours :	Non	Chaque forage peut répondre aux besoins en eau du secteur	Chaque forage peut répondre aux besoins en eau du secteur
Capacité des équipements de stockage (en m ³) :	Château d'eau d'Aillas : 550 Château d'eau de Pondaurat : 1 250 Réservoir de Lanine : 400	Les communes de l'ex. Sepanc du Dropt sont alimentées par le château d'eau du Mirail (Haut service – situé sur La Réole) : 2 247	Bâche de reprise des Hilaires : 200 Réservoir de Landerron : 500 Réservoir du Mirail : 500 Réservoir de Saint-Sève : 300
Population desservie (<i>chiffres issus des RAD</i>):	6 281	2 299	4 156
Longueur du réseau d'adduction d'eau potable hors branchements :	271,252 km	66,67 km	192,031 km
Nombre de branchements :	2 992	1 277	1 787
Nombre de compteurs renouvelés par le délégataire :	47 / 2 939 Soit 1,6 %	31 / 1 219 Soit 2,5 %	0 / 2 053

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
Ratio habitants/branchement :	2,1	1,8	2,3
Branchements en plomb :	0	4	0
Nombre de clients ou d'abonnés :	2 956	1 219	1 863
Volumes prélevés (en m ³) :	591 336 (+ 5,4 %)	674 439 (+ 7,1 %) dont Prieur 330 325 et Mijéma 344 114	356 654 (+ 14,4 %) dont Les Hilaires : 215 153 et Saint Jean : 141 501
Volumes d'eau potable produits (en m ³) :	592 085		347 349
Volumes mis en distribution (en m ³) :	593 411	195 066 (sur le Dropt)	347 104
Volumes achetés ou importés (en m ³) :	1 326 Interconnexion avec le Syndicat des eaux de Grignols	L'eau potable alimentant les 4 communes de l'ex. Sepanc du Dropt est achetée à La Réole	0 Interconnexion avec le réseau de La Réole
Volumes vendus ou exportés (en m ³) :	0	0	245 à Saint Martin Petit (Syndicat Nord de Marmande)
Volumes consommés (en m ³) :	347 122	140 448	225 707
Total des pertes du réseau (volumes mis en distribution – volumes consommés) :	246 289	54 618	121 397
Volumes facturés (en m ³) :	335 265 296 261 en 2016 (+ 13,2 %)	139 648 141 212 en 2016 (- 1,1 %)	145 397 196 941 en 2016 (- 26,2 %)
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (/120 points)	115	106	94
Rendement du réseau ((vol consommés + vendus à d'autres services / vol mis en distribution) x 100) :	58,5 % (diminue depuis 2010)	72 %	65,1 % (diminue depuis 2010)
Rendement Grenelle à respecter : 65 + 0,2 ILC %	65,7 Non respecté	66,15 Respecté	65,64 Non respecté
Indice linéaire de perte en réseau (ILP = pertes du réseau / linéaire du réseau / 365 ou nombre de jours de relève) (m ³ /km/j) :	2,49	2,24	1,73
Indice linéaire de consommation (ILC = volumes consommés / linéaire de réseau / 365 ou nombre de jours de relève) (m ³ /km/j) :	3,51	5,77	3,22

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
Nombre total de fuites réparées en 2017 :	147 + 41,3 %	32 - 67,7 %	44 + 4,8 %
Classement des réseaux :	Réseau rural (ILC = < 10) Rendement du réseau assez satisfaisant (2 < ILP < 3)	Réseau rural (ILC = < 10) Rendement du réseau assez satisfaisant (2 < ILP < 3)	Réseau rural (ILC = < 10) Rendement du réseau satisfaisant (ILP < 2)
Indice d'avancement de la sectorisation :	30 % (sectorisation en cours)	100 % (suivi annuel des données)	100 % (suivi annuel des données)
Consommation moyenne (l/hab/j) :	146	166,4	143
Consommation individuelle unitaire (m ³ /ab./an) :	113	114,5	119

Indice d'avancement de la sectorisation.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % Pas de sectorisation / **10 %** Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation

30 % Sectorisation en cours / **40 %** Sectorisation existante

60 % Sectorisation existante fonctionnelle / **100 %** Suivi annuel des données

Traitement et qualité de l'eau :

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
Type de traitement :	Déferrisation et chloration (dioxyde de chlore) sur la station de Fontet	Les eaux des deux forages sont mélangées, déferrisées et chlorées dans la station de production du Prieur	Déferrisation et chloration sur chacune des stations de traitement des Hilaires et de Saint-Jean
Nombre d'analyses réalisées par l'ARS sur l'eau distribuée :	22 bactériologiques 23 physico-chimiques	9 bactériologiques 9 physico-chimiques	18 bactériologiques 20 physico-chimiques
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux brutes et distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie :	95,5 %	100 %	100 %
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux brutes et distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :	100 %	100 %	88,9 %

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
Remarques / problèmes rencontrés :	Dépassement de la limite de qualité en entérocoque le 14.12.17 sur la commune de Bassanne non confirmé par le prélèvement suivant Pas de secours existant, l'eau de la source de Fontauriole dépasse les limites de qualité en sélénium, nitrates et pesticides Le traitement au bioxyde entraîne de nombreuses casses au niveau des branchements		2 analyses ont révélé la présence de CVM en un point du réseau sur la commune de Lamothe-Landerron mais n'ont pas été confirmées. Des purges ont été mises en place pour diminuer ce risque.
Indice d'avancement de protection de la ressource en eau :	100 % pour le forage "Médoc" 40 % pour Fontauriole	100 % pour les deux forages de Mijéma et du Prieur	100 % pour Les Hilaires 100 % pour Saint-Jean

Indice d'avancement de protection de la ressource.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % Aucune action / **20 %** Études environnementale et hydrogéologique en cours / **40 %** Avis de l'hydrogéologue rendu / **50 %** Dossier déposé en préfecture
60 % Arrêté préfectoral / **80 %** Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indicateurs financiers

Prix du service :

	Secteur de Bassanne		Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy	
Prix du m ³ d'eau distribué au 01.01.2018 :	2,32 € TTC		2,57 € TTC	2,32 € TTC	
Prix du m ³ d'eau distribué au 01.01.2017 :	2,46 € TTC		2,56 € TTC	2,32 € TTC	
Evolution pour 120 m ³	- 5,88 %		+ 0,41 %	- 0,05 %	
Prix du litre d'eau au 1 ^{er} janvier 2018	0,0023 €		0,0026 €	0,0023 €	
Répartition du prix de l'eau pour 120 m ³ :	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part fixe du délégataire (en € HT) :	50,32	47	16,39	46,44	47
Part fixe du Syndicat (en € HT) :	53,36	37	10,60	27,54	37
Part variable du délégataire (en € HT) :	55,85	47,20	169,80	77,16	47,20
Part variable du Syndicat (en € HT) :	51,60	78,84	40,56	58,58	78,84
	211,13	210,04	237,35	209,72	210,04

Une facture type sur la base d'une consommation de 120 m³ est présentée pour chaque secteur en fin de ce document.

Recettes du service :

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
Produits du service en € HT :			
Dont recettes liées à la facturation du service :	687 501 jusqu'au 31 août 2017	326 742,23	265 652 jusqu'au 31 août 2017
<i>En 2016</i>	<i>777 080</i>	<i>323 166,39</i>	<i>475 535</i>
Dont Recette totale facturée pour le Syndicat en € HT (surtaxe) :	245 313 jusqu'au 31 août 2017	57 177,71	78 673 jusqu'au 31 août 2017
<i>En 2016</i>	<i>275 330</i>	<i>57 457,92</i>	<i>151 084</i>
Dont Recette totale facturée pour le délégataire en € HT (part fermier)	209 562 jusqu'au 31 août 2017	204 679,49	116 528 jusqu'au 31 août 2017
<i>En 2016</i>	<i>293 576</i>	<i>197 411,80</i>	<i>219 130</i>
Dont Recette totale facturée pour les organismes publics (Agence de l'eau (redevance pollution et prélèvement) + FHPE pour le Dropt) en € HT	190 922 jusqu'au 31 août 2017	58 569,32	45 078 jusqu'au 31 août 2017
<i>En 2016</i>	<i>167 107</i>	<i>58 739,80</i>	<i>89 265</i>
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente :	2,39 % (non communiqué en 2016)	0,04 % (7,77 % en 2016)	3,09 % (1,81 % en 2016)
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (€ HT)	202,50	323,25	797,46

Etat de la dette :

	Capital restant dû au 01/01/2018	Annuités versées en 2017		
		Capital	Intérêts	Total
Bassanne	281 055,79 €	25 601,54€	6 768,54€	32 370,08 €
Dropt	156 159,11€	17 232,79€	7 066,55€	24 299,34 €
Mongauzy	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	437 214,90 €	42 834,33 €	13 835,09 €	65 933,63 €

Travaux ou études réalisés en 2017 :

Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
Mise en place d'un nouveau contrat de délégation de service public par affermage entré en vigueur sur les secteurs de Bassanne et de Mongauzy le 1 ^{er} septembre 2017 et qui s'étendra au secteur du Dropt au 1 ^{er} juillet 2018		
Sectorisation du réseau d'eau potable Engagement de la 1 ^{ère} phase de travaux	Gironde-sur-Dropt : Renouvellement du réseau d'eau potable – 1 ^{ère} tranche de travaux du programme Farr (RD15)	
Diagnostic décennal du forage de Fontet		
Diagnostic approfondi du réservoir de Lanine en vue de sa réhabilitation		
Extension du réseau d'eau potable à Savignac – Lieudit Sendat		
Renouvellement d'une canalisation sur Fontet – Lieudit Meylon		

Travaux à prévoir ou étude à engager :

Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
Sécuriser l'alimentation en eau potable, ce secteur ne dispose que d'une seule ressource de production	Gironde-sur-Dropt : Renouvellement du réseau d'eau potable – 2 ^{ème} tranche de travaux du programme Farr (RD15)	Diagnostic des forages à prévoir
Sécuriser l'alimentation des communes d'Aillas, de Berthez et de Lados	Gestion de la fin du contrat d'eau potable	Maillage du réseau d'eau potable à prévoir dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg de Mongauzy
Sectorisation du réseau d'eau potable Validation de la 1 ^{ère} phase de travaux et engagement de la 2 ^{ème} phase	Négociation du prix d'achat de l'eau pour le secteur du Dropt	
Changement du mode de traitement de désinfection de l'eau	Récupération et paramétrage de la sectorisation des réseaux d'eau potable du Dropt	
Renouvellement d'un tronçon de canalisation le long de la RD12		
Etablir un programme pluriannuel de renouvellement des réseaux		
Suivre les préconisations issues des diagnostics des réseaux d'eau potable		
Réaliser un état des lieux des conduites en domaine privé et établir des servitudes d'exploitation		

Facture type

Eléments relatifs au prix du mètre cube d'eau distribué au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit au 01.01.2018 (décret 95-635 du 06.05.1995).
 Base INSEE d'une facture de 120 m³, soit la consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants) – Tarifs et montants en euros

Secteur de Bassanne – Tarif applicable sur les 15 communes de l'ex. Syndicat de Bassanne

Secteur du Dropt - Tarif applicable sur les communes de l'ex. Sepanc du Dropt pour un calibre de compteur de 15/20 ou 30 mm

Distribution de l'eau	Volume	Prix au 01/01/17	Prix au 01/01/18	01/01/2017	01/01/2018	Évolution
Part du délégataire						
Abonnement annuel		50,32	47	50,32	47	- 6,6 %
Consommation	100	0,4025	0,3933	40,25	47,20	- 15,5 %
	20	0,7798		15,60		
Part syndicale						
Abonnement annuel		53,36	37	53,36	37	- 30,7 %
Consommation	120	0,43	0,6570	51,60	78,84	+ 52,8 %
Organismes publics						
Redevance lutte contre la pollution de l'eau (Agence de l'Eau)	120	0,32	0,33	38,40	39,60	+ 3,13 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,2570	0,1187	30,84	14,24	- 46,2 %
Prix H.T. pour 120 m ³				280,37	263,88	- 5,88 %
TVA à 5,5 %				15,42	14,51	
Prix T.T.C. pour 120 m³				295,79	278,39	- 5,88 %
Prix T.T.C. pour 1 m³				2,46	2,32	

Distribution de l'eau	Volume	Prix au 01/01/17	Prix au 01/01/18	01/01/2017	01/01/2018	Évolution
Part du délégataire						
Abonnement annuel		16,39	16,39	16,39	16,39	0 %
Consommation	120	1,415	1,415	169,80	169,80	0 %
Part syndicale						
Abonnement annuel		10,60	10,60	10,60	10,60	0 %
Consommation	120	0,338	0,338	40,56	40,56	0 %
Organismes publics						
Redevance lutte contre la pollution de l'eau (Agence de l'Eau)	120	0,32	0,33	38,40	39,60	+ 3,13 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,10990	0,10990	13,19	13,19	0 %
Fonds d'harmonisation du prix de l'eau (Département)	120	0,02	0,02	2,40	2,40	0 %
Prix H.T. pour 120 m ³				291,34	292,54	+ 0,41 %
TVA à 5,5 %				16,02	16,09	
Prix T.T.C. pour 120 m³				307,36	308,63	+ 0,41 %
Prix T.T.C. pour 1 m³				2,56	2,57	

Facture type

Eléments relatifs au prix du mètre cube d'eau distribué au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit au 01.01.2018 (décret 95-635 du 06.05.1995).
 Base INSEE d'une facture de 120 m³, soit la consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants) – Tarifs et montants en euros

Secteur de Mongauzy – Tarif applicable sur les 12 communes de l'ex. Syndicat de Mongauzy

Distribution de l'eau	Volume	Prix au 01/01/17	Prix au 01/01/18	01/01/2017	01/01/2018	Évolution
Part du délégataire						
Abonnement annuel		46,44	47	46,44	47	+ 1,21 %
Consommation	120	0,6430	0,3933	77,16	47,20	- 38,83 %
Part syndicale						
Abonnement annuel		27,54	37	27,54	37	+ 34,35 %
Consommation	120	0,4882	0,6570	58,58	78,84	+ 34,59 %
Organismes publics						
Redevance lutte contre la pollution de l'eau (Agence de l'Eau)	120	0,32	0,33	38,40	39,60	+ 3,13%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,1325	0,1187	15,90	14,24	- 10,44 %
Prix H.T. pour 120 m ³				264,02	263,88	- 0,05 %
TVA à 5,5 %				14,52	14,51	
Prix T.T.C. pour 120 m³				278,54	278,39	- 0,05 %
Prix T.T.C. pour 1 m³				2,32	2,32	

